



LE LABEL
MÉTROPOLE FRENCH TECH
à destination des écosystèmes
de start-up les plus
remarquables en France

12 novembre 2014

#FRENCHTECH

@lafrenchtech

www.lafrenchtech.com

CHIFFRES CLÉS

15 CANDIDATURES
au label Métropole French Tech déposées

9 ÉCOSYSTÈMES
labellisés Métropole French Tech

800 m² destinés à un lieu de ralliement
des métropoles French Tech dans
LA HALLE FREYSSINET à Paris

58% **DES EMPLOIS EN FRANCE**
sont créés par les 7 % des entreprises à la
PLUS FORTE CROISSANCE
* Source : étude Banque de France 2012

87% **DES EMPLOIS**
sont des CDI dans les start-up en France.**
** Source : France Digitale

Édito d'Axelle Lemaire



Axelle Lemaire,
secrétaire
d'État
au Numérique

L'initiative French Tech prend son envol! Lancée il y a moins d'un an, elle a suscité une mobilisation extraordinaire partout en France. Le talent des entrepreneurs qui font et portent la French Tech est enfin reconnu. Ces entrepreneurs conquérants, qui prennent des risques et bousculent l'ordre économique établi, sont porteurs de cette formidable énergie créatrice de croissance et d'emploi. Au-delà de leur propre réussite, les start-up sont le moteur de l'innovation en France, l'essor qualitatif de toute notre économie, enjeu fondamental pour le pays dans la compétition mondiale.

En quelques mois les écosystèmes de start-up en régions ont réalisé un travail impressionnant pour se structurer et porter ensemble une ambition pour leur territoire.

Avec Emmanuel MACRON, nous avons encouragé, accompagné et co-construit les ambitions locales dans un processus nouveau et original, avec l'ensemble des acteurs publics et privés qui se sont fédérés.

Je suis très heureuse d'attribuer aujourd'hui le label « Métropole French Tech » à 9 écosystèmes régionaux dynamiques : Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Nantes, Montpellier, Rennes, Toulouse. Ces écosystèmes sont une fierté et une promesse pour notre pays.

C'est une nouvelle étape de la French Tech qui s'ouvre aujourd'hui. Dans un an, je donnerai rendez-vous aux neuf écosystèmes pour tirer un premier bilan des réalisations concrètes obtenues. Les Métropoles sont appelées à former un réseau national, ouvert à de nouveaux entrants, prêtes à partager en France l'impératif d'innovation avec l'ensemble des acteurs économiques, partir à la conquête des marchés internationaux, à attirer des investisseurs et des talents étrangers.

Vive la French Tech!

Vive la République numérique!

Qu'est-ce qu'une start-up ?

Une start-up est soit une jeune entreprise à la recherche d'un modèle économique qui lui assurera une croissance forte et rapide, soit une jeune entreprise qui a trouvé un tel modèle économique et qui est en forte croissance.

Les start-up accélèrent l'innovation dans tous les secteurs d'activité ; leur valeur repose pour tout ou partie sur le numérique comme dans les technologies de la santé (medtech), les technologies vertes (cleantech), les biotechnologies (biotech) ou encore dans les entreprises industrielles.

Parce qu'elles sont porteuses d'une ambition mondiale et qu'elles prennent des risques en explorant de nouveaux produits ou services, les start-up qui réussissent peuvent devenir rapidement des entreprises internationales de plusieurs centaines, parfois milliers, de collaborateurs.



Qu'est-ce que la French Tech ?

La « French Tech » désigne tous ceux qui travaillent dans ou pour les start-up françaises en France ou à l'étranger. Les entrepreneurs en premier lieu, mais aussi les investisseurs, ingénieurs, designers, développeurs, grands groupes, associations, medias, opérateurs publics, instituts de recherche... qui s'engagent pour la croissance et le rayonnement international des start-up.

L'Initiative French Tech : l'action publique pour soutenir la French Tech

Convaincu qu'il faut favoriser en France l'émergence de start-up à succès pour générer de la valeur économique et des emplois, le Gouvernement a créé l'Initiative French Tech fin 2013 - suite au rapport « Quartiers Numériques », remis par le groupe Caisse des Dépôts au Premier Ministre - comme un grand mouvement de mobilisation collective. Son programme comprend **3 objectifs principaux** :

FÉDÉRER

La marque ouverte « La French Tech », emblème de tous les acteurs français de la scène tech, est aussi associée à une démarche de labellisation d'écosystèmes remarquables en régions, appelés « Métropoles French Tech ».

ACCÉLÉRER

Un fonds d'investissement de 200 millions d'euros¹ cofinancera à partir de 2015 des accélérateurs de start-up privés.

RAYONNER

15 millions d'euros¹ seront investis à partir de 2015 pour renforcer l'attractivité de la French Tech à l'international.

(1) Issu du Programme d'Investissements d'Avenir, piloté par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI)

Qui porte l'Initiative French Tech ?

L'initiative French Tech est pilotée par la Mission French Tech au sein du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, et ses partenaires fondateurs sont la Direction Générale des Entreprises, la Direction Générale du Trésor, le ministère des Affaires Étrangères et du Développement International, le Groupe Caisse des Dépôts, Bpifrance, et Ubifrance-AFII. Les financements de l'initiative s'inscrivent dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir.

Faire de la France un vaste accélérateur de start-up : l'objectif du label « Métropole French Tech »

L'objectif d'une labellisation des écosystèmes est de faire de la France un vaste accélérateur de start-up : un réseau d'écosystèmes attractifs, les « Métropoles French Tech », qui concentrent tous les ingrédients - culture entrepreneuriale, talents, maîtrise technologique, financement - répondant aux besoins des start-up françaises, des investisseurs et des talents étrangers. Comment ?

- En identifiant les écosystèmes dynamiques en France ;
- en suscitant des projets collectifs à l'intérieur des écosystèmes pour les rendre plus forts et leur permettre de passer à la vitesse supérieure ;
- en mettant en réseau les écosystèmes pour créer « l'équipe de France » de la French Tech autour de l'écosystème parisien et francilien.

Grâce à l'Initiative French Tech, des réalisations concrètes portées par les écosystèmes partout en France vont émerger d'ici 5 ans. Le premier impact positif réside dans le fait même que ces projets ont été conçus à cette occasion.

Une équipe mobilisée auprès des porteurs de projets

David Monteau, directeur de la Mission French Tech

Clara Deletraz, directrice adjointe de la Mission French Tech

Pascal Dagrass, Direction Générale des Entreprises

Mia Bengelloun, Direction Générale des Entreprises

David Adolphe, Direction Générale des Entreprises

Olivier Rouxel, Direction Générale des Entreprises

Gérard Edmond, Direction Générale des Entreprises

Philippe Dewost, Caisse des Dépôts,

Maud Franca, Caisse des Dépôts

Jason Bigeard, Bpifrance

Quels sont les critères pris en compte pour le choix des écosystèmes labellisés ?

- 1.** Un écosystème de start-up existant parmi les plus remarquables en France. Les critères étudiés sont la taille et la dynamique de croissance de l'écosystème et en particulier : la mobilisation des entrepreneurs, le montant cumulé des levées de fonds, le nombre de start-up en très forte croissance, des success stories de niveau mondial, ...
- 2.** Un projet ambitieux de développement de cet écosystème :
 - des acteurs du territoire mobilisés et fédérés autour de ce projet avec un leadership des entrepreneurs et une gouvernance claire et efficace ;
 - des projets opérationnels au service de la croissance et de la visibilité des start-up et entreprises de croissance du territoire : en particulier des accélérateurs de start-up portés par des acteurs privés.
- 3.** Une politique d'achat public innovante.
- 4.** Des espaces identifiés et des infrastructures favorables au développement de ces entreprises : un bâtiment totem, des espaces d'expérimentations, des infrastructures réseaux des plus performantes, ...

Quels sont les indicateurs de performance qui permettront de mesurer le succès et l'impact des projets des *Métropoles French Tech* ?

C'est la croissance générée qui est mesurée à travers :

Les levées de fonds :

- Montant cumulé des fonds investis par an en amorçage (tickets < 1 M€),
- Levées de fonds comprises entre 1 et 10 M€ des entreprises de moins de 5 ans,
- Levées de fonds > 10 M€ des entreprises de moins de 8 ans.

La croissance :

- Nombre d'entreprises en très forte croissance (avec une croissance du CA ou du nombre de salariés > 60 %),
- Nombre de succès entrepreneuriaux français emblématiques : une entreprise qui, moins de 10 ans après sa création, est soit devenue une ETI (>250 salariés) soit a été rachetée pour > 100 M€, soit a été introduite en Bourse.

Quels seront les bénéfices apportés par le label *Métropole French Tech*?

Au niveau national :

Reconnaissance et visibilité

Une reconnaissance nationale de la dynamique autour des start-up de l'écosystème labellisé. Une visibilité et la promotion des écosystèmes au niveau national à travers les outils de communication de la Mission French Tech.

La possibilité d'utiliser la marque *Métropole French Tech*, pour mieux identifier et promouvoir son écosystème.

Mise en réseau et coordination

La mise en réseaux des différents écosystèmes labellisés pour **constituer un collectif national autour de Paris et l'écosystème francilien** : partage d'expériences, circulation et partages d'informations, échange des meilleures pratiques, amplification des opportunités de collaborations « business ».

Un rôle d'accompagnement et de leadership de la Mission de la French Tech et de ses partenaires fondateurs auprès de l'ensemble de l'écosystème français, dans une logique de co-construction.

Des bénéfices pour les start-up de l'écosystème labellisé :

- la reconnaissance de son écosystème local ;
- pour certaines, un accès facilité aux offres de Bpifrance, Ubifrance... ;
- pour les entreprises en très forte croissance répondant aux critères : l'accès au Pass French Tech, actuellement en cours d'expérimentation ;
- un accès au lieu de ralliement de la French Tech à la Halle Freyssinet à Paris, dans le cadre de l'offre de la Caisse des Dépôts.

Au niveau international :

La promotion des start-up emblématiques des *Métropoles French Tech* auprès des organisateurs publics ou privés lors d'opérations d'attractivité et de représentation de la French Tech à l'international.

Dans le cadre d'actions de promotion de la French Tech à l'international, des retombées au bénéfice du collectif : réputation de la scène tech française à l'international, contacts avec des acteurs internationaux (investisseurs, influenceurs, media, ...).

La possibilité de bénéficier du French Tech Ticket : pack d'accueil pour des entrepreneurs étrangers souhaitant développer un projet de start-up en France.

La labellisation ne donne pas lieu à une contrepartie financière.

Qui a choisi les écosystèmes labellisés ? selon quelle méthodologie ?

- Le dépôt des projets et les labellisations se font au fil de l'eau, sans date butoir. Tout projet déposé fait ensuite l'objet d'une période de co-construction avec la Mission French Tech et des partenaires fondateurs : la Direction Générale des Entreprises, la Caisse des Dépôts et Bpifrance.
- La méthodologie : l'appel à labellisation a été publié en janvier 2014, les projets ont été reçus et analysés chronologiquement puis ont donné lieu à des visites d'une journée sur place : entretiens personnalisés, visite des infrastructures et réunion de travail avec l'ensemble de l'équipe porteuse du projet dans une **démarche de co-construction**. À l'issue de cette visite, une nouvelle version du projet (V2) est déposée en intégrant les points d'amélioration évoqués ensemble.
- La décision de labellisation est prise par la Secrétaire d'État au Numérique, Axelle Lemaire, sur propositions de la Mission French Tech et des partenaires fondateurs.

Combien et quels sont les écosystèmes qui ont déposé un projet ?

- **15 candidatures ont été déposées** : French Tech Aix-Marseille, Bordeaux Métropole Numérique, Brest Tech, Digital Grenoble, Lille is French Tech, Lor'n Tech (Nancy-Metz), Lyon French Tech, Nantes Tech, Montpellier Métropole Numérique, French Tech Côte d'Azur (Nice-Sophia Antipolis), La French Tech Rennes, Rouen-French Tech CREA, Saint-Étienne Atelier Numérique, Toulon-La Ruche Digitale, French Tech Toulouse.
- La Mission French Tech et ses partenaires fondateurs ont analysé et discuté les différents dossiers puis ont procédé à **13 visites sur site** à : Aix-Marseille, Bordeaux, Brest, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice-Sophia Antipolis, Rennes, Saint-Étienne, Toulon, Toulouse.
- À la suite de ces visites : **9 projets ont fait l'objet d'une nouvelle version (V2)** proposée par les candidats et intégrant les points d'optimisation discutés pendant la visite : Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Rennes, Toulouse.

Les écosystèmes labellisés sont :



Y aura-t-il d'autres écosystèmes labellisés ? Et si oui, quand et combien ?

- Le nombre d'écosystèmes régionaux qui seront à terme labellisés « Métropoles French Tech » n'est pas fixé à l'avance.
- Les critères restent le respect du cahier des charges (taille critique de l'écosystème existant, dynamique remarquable, levées de fonds, nombre de start-up en très forte croissance, success stories de niveau mondial, ...) et la cohérence, la qualité et l'ambition des projets. À ce titre un nombre limité d'écosystèmes en France semble susceptible d'être labellisé « Métropole French Tech ».
- Les prochaines labellisations, se feront désormais au fil de l'eau.

Quelle place pour Paris et sa région dans le réseau national des écosystèmes French Tech ?

- Paris et sa région accueillent entre 50 % et 60 % de l'écosystème de start-up français : il s'agit dès lors du point central de la French Tech, et sa pointe la plus visible à l'international. La French Tech parisienne est la locomotive de tout l'écosystème national.
- L'écosystème de Paris et sa région forme un tout, car c'est à cette échelle qu'il rivalise avec les grandes métropoles mondiales.
- L'ambition de la labellisation des « Métropoles French Tech » est donc d'identifier les écosystèmes les plus dynamiques et engagés *hors d'Île de France*, et de les mettre en réseau autour de l'écosystème de Paris et sa région.

Concrètement, comment se présentera la French Tech à Paris et en Île-de-France ?

- La marque « La French Tech » est ouverte, les acteurs franciliens qui s'y reconnaissent la porte de manière volontaire : de nombreux acteurs, start-up, animateurs de l'écosystème, incubateurs, événements, etc. ont choisi de la porter comme signe à la fois de reconnaissance de leur appartenance à ce collectif et comme volonté d'y contribuer, en particulier en portant cette marque collective à l'international.
- À partir de 2015, des « accélérateurs de start-up » privés seront financés sur le fonds des 200 M€ et seront des accélérateurs French Tech.
- Un lieu de ralliement de toute la French Tech au niveau national sera situé au cœur de la Halle Freyssinet (ouverture 2nd semestre 2016) : 800 m² dédiés à la French Tech et en particulier ouverte aux start-up de partout en France, parisiennes, franciliennes et issues des Métropoles French Tech en régions.

Quelles sont les prochaines étapes pour les écosystèmes labellisés ?

- Chaque « Métropole French Tech » recevra la visite de la secrétaire d'État au Numérique, Axelle Lemaire pour présenter et promouvoir les projets dans les régions concernées et au niveau national.
- Le suivi et l'accompagnement des projets : les écosystèmes sont labellisés pour 1 an, puis la labellisation est confirmée pour 3 ans, ou non. Chaque projet présenté par les écosystèmes labellisés fera l'objet d'une publication formelle, rendue publique fin 2014, qui vaudra engagement moral, et bénéficiera, par ailleurs, d'un accompagnement et d'un suivi tout au long de l'année de la part de la Mission French Tech et ses partenaires fondateurs.
- La mise en réseau et l'animation entre les différentes métropoles : des réunions de coordination mensuelles, des échanges thématiques, et une personne dédiée à cette coordination au sein de la Mission French Tech.

À propos de la French Tech et des partenaires fondateurs

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales, dont Bpifrance, constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe s'est donné 4 secteurs d'intervention prioritaires, créateurs d'emplois et porteurs d'ambitions industrielles et d'innovation : le développement des entreprises, la transition énergétique et écologique, le logement, les infrastructures, la mobilité durable et le numérique. Parmi ses interventions, le groupe Caisse des Dépôts gère près de 14 milliards d'euros, du Programme d'Investissements d'Avenir, piloté par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI). La Caisse des Dépôts a, par ailleurs, rédigé le rapport « Quartiers Numériques » remis au Premier Ministre fin juin 2013. Elle est, à ce titre, opérateur de l'action French Tech du PIA 2, dotée d'une enveloppe de 215 M€ :

- 200 M€ d'investissement avisé dans les Accélérateurs de startups, gérés par Bpifrance
- 15 M€ de subventions pour des opérations de promotion et d'attractivité à l'international, gérés par l'AFII.

Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse en passant par la transmission, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne aussi à l'export, en partenariat avec UBIFRANCE et Coface, et dans leurs projets d'innovation. L'innovation est un métier cœur de Bpifrance : faire émerger les champions de demain pour mieux servir l'avenir de la France.

Direction Générale des Entreprises (ex DGCIS)

Sous l'autorité du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, la DGE élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services. Ses 1 300 agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les DI(R)ECCTE [directions (régionales) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi], pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international. La DGE entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc.

Direction Générale du Trésor

Sous l'autorité des Ministres, la Direction générale du Trésor élabore la politique économique française, européenne et internationale. À ce

titre, ses missions s'articulent autour d'un large éventail de compétences. La direction générale du Trésor établit des prévisions économiques et conseille les ministres sur les politiques économiques et les politiques publiques dans les domaines financier, social et sectoriel.

Elle veille à la régulation et au financement de l'économie et des institutions intervenant en matière d'assurance, de banque et d'investissement sur les marchés financiers et elle gère la trésorerie et la dette de l'État à travers l'Agence France Trésor (AFT). Présente au sein des institutions financières internationales, la direction générale du Trésor participe aux négociations financières et commerciales bilatérales et multilatérales, et supervise l'aide au développement. Acteur important en matière de commerce extérieur, elle assure le soutien à l'export et à l'investissement à l'étranger des entreprises.

Direction des Entreprises et de l'Économie Internationale

Au sein du ministère des Affaires étrangères et du développement international, la Direction des entreprises et de l'économie internationale (DEEI) rassemble les services compétents du ministère sur les questions d'économie internationale, de soutien aux entreprises et d'attraction des investissements étrangers.

Ubifrance

UBIFRANCE, l'Agence française pour le développement international des entreprises, est un établissement public industriel et commercial. Elle est en cours de rapprochement avec l'AFII, l'Agence Française pour les Investissements Internationaux. UBIFRANCE dispose d'un réseau de plus de 1400 collaborateurs multiculturels en France et dans le monde - 80 bureaux présents dans 70 pays - dédié à l'accompagnement des PME et ETI à l'export. UBIFRANCE est également le gestionnaire de la formule V.I.E (Volontariat International en Entreprise). www.ubifrance.fr Suivez-nous sur Twitter : @UBIFRANCE

Agence française pour les investissements internationaux

L'AFII est l'agence nationale chargée de la promotion, de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux. L'AFII est l'organisme de référence sur l'attractivité et l'image économique de la France. L'agence s'appuie sur un réseau international, national et territorial. L'AFII travaille en partenariat étroit avec les agences régionales de développement économique pour apporter un service personnalisé aux investisseurs.

Pour plus d'informations, consultez <http://www.afii.fr>.



Les financements s'inscrivent dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir.



Contact presse

Marie Gallas-Amblard, directrice de la communication de la Mission French Tech
marie.gallas-amblard@finances.gouv.fr / 01 53 18 45 65 - 06 16 29 33 66

Pour accéder aux synthèses des dossiers des écosystèmes labellisés

www.lafrenchtech.com